

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 18 décembre 2009

L'an deux mil neuf, le dix huit décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

**Etaient présents :** BIGUET C., SAPHORE G., TRAMIER C., COULON H., GAUTIER M., BODINEAU R., DESROQUES F., BRETECHÉ C., LE TOUCHE H., VIAUD C., DOUAUD-RICORDEL A., DORNER Y., NEVOUX C..

**Absente :** FOUQUET G..

Henri LE TOUCHE a été élu secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

---

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2009.**

Il y a lieu à faire une modification pour corriger le nom du lieu dit « La Pélarderie » dans le PAVC 2009 et nommer le nom de l'aubette à changer de place dans les projets 2010. Le compte-rendu est approuvé à la majorité des personnes présentes (1 abstention).

### **DELIBERATION PRECISANT LA SOCIETE MANDIBUL POUR LE SITE INTERNET**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de nommer la société qui nous met en place notre site internet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de confier la réalisation du site internet de la commune à la société MANDIBUL, pour un montant de 1 750,00 €

### **REVISION DES TARIFS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de revoir les tarifs communaux pour l'année 2010.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de 2% et de les fixer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 suivant le tableau ci-dessous

<b>DIVAGATION DES CHIENS</b>	Frais de conduite à la fourrière/chien	27.35 €
	Frais de nourriture et de garde/jour/chien	5,50 €
<b>CONCESSION CIMETIERE</b>	15 ans	53.55 €
	30 ans	107.10 €
<b>COLOMBARIUM</b>	15 ans	428.60 €
<b>LOCATION DE LA SALLE DES PRÉS SALÉS</b>	<b>Associations Commune</b>	
	Manifestation lucrative	62.55 €

	<b>Particuliers Commune</b>	
	Vin d'honneur (2 heures)	44.70 €
	matinée ou soirée	
	de 11 h à 18 h ou 19 h à 1 h	71.40 €
	de 11 h à 1 h	107.10 €
	de 11 h à 1 h + 11 h à 18 h	160.75 €
	de 11 h à 1 h (2 fois)	187.50 €
	de 11 h à 1 h (2 fois) + 11 h à 18 h	241.00 €
	de 11 h à 1 h (3 fois)	267.95 €
	<b>1er de l'an (Commune et hors commune)</b>	267.95 €
	<b>Extérieures Commune</b>	
	Vin d'honneur (2 heures)	71.40 €
	matinée ou soirée	
	de 11 h à 18 h ou 19 h à 1 h	178.60 €
	de 11 h à 1 h	267.95 €
	<b>Associations Loi 1901 Hors Commune</b>	
	Manifestation lucrative	160.75 €
	Manifestation non lucrative-Sous réserve qu'un habitant de la commune en fasse partie	71.40 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Construction neuve	2 196.10 €
	Construction existante	1 097.50 €
<b>LOCATION PREAU</b>	Personnes habitant la Commune et pour les mariages célébrés à LAVAU	22.15 €
<b>REDEVANCE ASSAINISSEMENT</b>	Abonnement ordinaire ) le m3 )	Néant 0,35 €

Les tarifs concernant l'assainissement collectif ont été revus avec l'appui d'une étude du Conseil Général sur tout le département.

## PRIX DES TERRAINS DU LOTISSEMENT

Le Conseil municipal se donne un temps de réflexion pour étudier la justesse des prix des terrains de la partie sud du lotissement « Les Epinettes ».

## QUESTIONS DIVERSES

### 1. Recensement de la population par l'INSEE :

La population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 est de :

- Population municipale : 741
- Population comptée à part : 12
- Population totale : 753

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

2. P.L.U. :

La délibération concernant l'approbation du P.L.U. ayant été oblitérée par la sous-préfecture le 27 novembre dernier, ce dernier sera exécutoire au 27 décembre 2009.

3. Le Conseil de Développement de la Communauté de Commune de Loire et Sillon propose de venir se présenter, et faire connaître son organisation et ses missions, à l'occasion d'un prochain Conseil municipal.

4. Lecture du compte-rendu de la réunion sur le covoiturage : un formulaire d'enquête sera distribué aux familles avec le prochain bulletin municipal, avec possibilité de se procurer le tableau sur le site internet de la commune.

5. Informations :

Ü Rappel des vœux de la municipalité à la commune qui se dérouleront le dimanche 10 janvier 2010 à 11h00.

Ü Le bulletin municipal sera distribué courant de la première semaine de janvier.

Fin à 22h25.